

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Les brèves de la CFTC-Douanes - Novembre 2013

La taxe Poids Plume

C'est un magnifique mais lamentable exemple de palinodie, littéralement : faire volte-face, parcourir le chemin dans un sens pour le refaire dans l'autre sens. Il arrive que le chemin de retour paraisse bien plus long et plus ardu que l'aller. Cela risque fort d'être le cas ici...

C'est aussi l'histoire d'une taxe Poids Lourds qui promettait d'être juteuse pour les finances de l'Etat, positive pour l'environnement, créatrice d'emplois pour la Douane, et innovante à tous points de vue : technologiquement, elle faisait appel à des savoir-faire inédits ; fonctionnellement, (**et à ce sujet la CFTC était dès le départ quelque peu dubitative**), c'était la première fois que le recouvrement d'un impôt national allait être externalisé, confié pour partie à un prestataire de service privé.

Au début de l'histoire, tout semblait rouler à merveille. Le partenariat Douane/ECOMOUV s'annonçait sous les meilleurs auspices. En décembre 2012, aucun retard n'était prévu pour la mise en place de la taxe. Le STPL s'installait à Metz, les agents commençaient à prendre leur poste à partir de janvier 2013. Il y aurait 130 agents à Metz, 250 répartis sur les brigades du territoire, dédiés à cette nouvelle mission.

Au mois d'avril dernier, la mariée était déjà un peu moins belle : quelques inquiétudes transparaisaient, le chantier accusait déjà un certain retard, le dispositif expérimental en Alsace était annulé. La taxe devait entrer en vigueur au 1^{er} octobre 2013. Beaucoup de demandes d'exonération de la part de société de transport routier étaient en cours d'examen, nous disait la DG. On prévoyait déjà un taux important de fraude. Le bail des installations douanières à Metz nous était annoncé comme coûtant fort cher. Néanmoins, la société ECOMOUV, protégée par son contrat en béton, continuait tranquillement ses installations de portiques fixes et mobiles, et la mise au point des appareils de haute technologie embarqués dans les camions.

Puis la taxe a encore été repoussée, au 1^{er} janvier 2014.

Et là-dessus, il y a eu l'emballement médiatique que l'on sait. Le conte de fées a viré au cauchemar. Des histoires de très, très gros sous sont apparues. Et pour finir, sous la pression sociale, la taxe Poids Lourds, rebaptisée écotaxe, vient d'être reportée sine die. La société ECOMOUV n'entend pas pour autant renoncer au magot. Les tourtereaux n'ont même pas eu le temps de convoler, qu'ils négociaient déjà la pension alimentaire post-divorce que l'Etat versera à son « partenaire » privé. 18 millions d'euros pour le loyer du dispositif, plus le remboursement des investissements, 800 millions d'euros, s'il vous plaît, pour la mariée délaissée. **Quand on pense au bas coût des interventions des fonctionnaires des Finances pour le recouvrement des impôts, ça laisse rêveur.**

Au final, cette taxe supposée renflouer les caisses de l'Etat, ne pèsera pas lourd. Ou plutôt si, mais dans l'autre sens.

Et derrière tout cela, en Douane, que deviennent les agents qui, intégrant le service TPL de Metz après la disparition de leur CISD, se croyaient mis à l'abri d'un exil géographique ? A quoi vont-ils, à quoi va-t-on les occuper ? Et les formations qu'on leur a dispensées ? Et les locaux qu'ils occupent ? **Que de questions, quel gâchis et quelle gabegie.** Mais le sort de ces agents ne pèsera sans doute, dans cette histoire entre poids lourds, pas plus qu'une plume au vent.



CFTC-Douanes : sur un autre ton.